



Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 02/08/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT  
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).  
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE19-131336	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1907-69863-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00241221
<b>N° Analyse :</b>	00241155	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	CENTRE ANIANE	<b>Code PSV :</b>	000000324
<b>Localisation exacte :</b>	HABITATION, robinet garage, 7 place de la liberté		
<b>Dept et commune :</b>	34 ANIANE		
<b>UGE :</b>	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	D1
<b>Nom de l'exploitant :</b>	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC		
<b>Nom de l'installation :</b>	CC. VH - ANIANE	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 30/07/2019 à 09h37 Réceptionné le 30/07/2019 à 15h33 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND Flaconnage CARSO-LSEHL MME.GIRARD		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		
		<b>Code :</b>	000317
		<b>Motif du prélèvement :</b>	S1

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 30/07/2019 à 15h41

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b> Température de l'eau	34D1	25.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	34D1	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	34D1	0.31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	34D1	0.40	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	34D1	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	34D1	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	34BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	34D1	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	34D1	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	34D1	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	34D1	0	-	Qualitative		
Turbidité	34D1	0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<b>Analyses physicochimiques de base</b>						
Conductivité électrique brute à 20°C au laboratoire	34D1	504	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	
Conductivité électrique brute à 25°C au laboratoire	34D1	562	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	
<b>Cations</b>						
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2	0.10 #

34D1 ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS34-2015)

34BSIR ASR (ARS34-2017)

Eau respectant les limites de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Température de l'eau

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

